

Pendant que les patrons se gavent, le gouvernement fait les poches des travailleurs

Alors que la colère sociale explose dans tout le pays, dans le sillage et au-delà des Gilets jaunes (lycéens, étudiants, travailleurs des raffineries, etc.), le gouvernement n'entend pas revoir sa copie et se montre bien décidé à poursuivre sa politique au service des puissants et des dominants, faisant notamment les poches des travailleurs les plus fragiles, payés au SMIC, précaires ou privés d'emploi.

Mi-décembre, le gouvernement devrait annoncer sa décision à propos de l'augmentation du SMIC, que l'on connaît déjà peu ou prou, le Premier ministre ayant annoncé qu'il écartait l'idée de lui donner un coup de pouce, en dehors de la revalorisation automatique annuelle. Sous la deuxième année de l'ère Macron, le SMIC devrait donc rester autour des 1 480 euros brut (soit 1 149 euros net).

Tandis que les patrons voient les cadeaux fiscaux s'accumuler depuis des années, chiffrés à plusieurs dizaines de milliards d'euros, les travailleurs voient leurs salaires stagner ou baisser, leur temps de travail augmenter et leurs droits un peu plus rognés à chaque nouvelle « réforme » du Code du travail.

Cette situation ne peut plus durer ! Les employeurs se sont assez gavés de l'argent public et des richesses que nous produisons par notre travail et qu'ils accaparent à leur profit. La donne doit changer, c'est urgent.

Dans l'immédiat, la CGT exige déjà une augmentation significative du SMIC, qui doit être porté à 1 800 euros brut (soit 1 386 euros net). Le combat pour en finir avec la vie chère a toujours été au cœur de l'action revendicative de la CGT, qui, au-delà de la hausse du salaire minimum, réclame aussi l'indemnisation de 100 % des privés d'emploi, une fiscalité tenant compte des revenus et une TVA fixée à 5,5 % pour les produits de première nécessité.

Pour faire valoir ces revendications, la CGT appelle les travailleurs à se mobiliser massivement le **vendredi 14 décembre 2018**, dans la rue et dans les entreprises. S'inscrivant pleinement dans cette dynamique, le SGLCE-CGT invite les travailleurs de la profession à participer aux initiatives qui seront organisées ce jour-là par la CGT, à discuter des revendications CGT dans les entreprises, notamment en organisant des assemblées générales avec l'ensemble des salariés.



Attention : la suppression des cotisations sociales est une baisse de salaire !

Présentée comme une mesure en faveur du « pouvoir d'achat », la suppression des cotisations salariales chômage et maladie est, en réalité, une baisse de salaire. Pourquoi ?

Les cotisations sociales sont des prélèvements sur le salaire qui permettent aux salariés d'accéder aux prestations sociales en cas de chômage, de maladie, d'accident du travail ou de départ à la retraite. La différence entre le salaire brut et le salaire net n'est donc pas le fruit d'un « vol » mais le financement des organismes sociaux : la Sécurité sociale, l'assurance chômage, les retraites complémentaires. C'est du salaire, mais du salaire socialisé, dit « indirect » (car touché plus tard, quand les situations se présentent).

Se faire enlever les cotisations salariales, c'est donc, ni plus ni moins, se faire enlever une partie du salaire indirect et non pas une augmentation de salaire ! Et le manque à gagner qui résultera de la disparition des cotisations salariales sera justement comblé par... des prélèvements indirects comme, par exemple, la taxe sur les carburants !